



Municipalité de Hatley

2100, Route 143, Hatley (Québec) J0B 4B0

Tél. : 819 838-5877 – Sans frais : 1 866 838-5877 – Fax : 819 838-4646

adm@municipalitehatley.com – www.municipalitehatley.com

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Aux personnes habiles à voter du secteur du Domaine-Hatley intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le projet de Règlement d'emprunt 2063 – Installation d'une génératrice permanente à la station de traitement de l'eau potable du Domaine-Hatley, adopté le 6 mars 2023.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. À la suite de l'assemblée publique tenue le 6 mars 2023, le conseil a adopté le RÈGLEMENT NUMÉRO 2063 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE MAXIMUM DE 20 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 20 000 \$ DE SON FOND DE ROULEMENT POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE PERMANENTE À LA STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DU DOMAINE-HATLEY

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité pour le secteur concerné peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin pour le règlement 2063.

Les personnes intéressées doivent présenter une des cartes d'identité suivantes : carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou passeport.

3. Ce registre sera accessible de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures du lundi au jeudi du 13 au 16 mars 2023, au bureau municipal situé au 2100, route 143 à Hatley.

4. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité au 2100, route 143 à Hatley du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ

5. Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes le 6 mars 2023 :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné, et
- être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec, et

- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

6. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est pas frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes le 6 mars 2023 :

-être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;

-l'inscription à ce titre est conditionnelle à la réception par la municipalité d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant ou une résolution demandant cette inscription.

7. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est pas frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes le 6 mars 2023 :

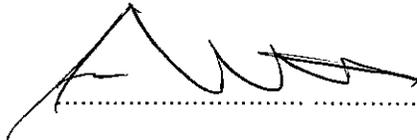
-être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;

-être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupant depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

8. Personne morale :

-avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 6 mars 2023 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

-avoir produit avant ou lors de la signature de registre, la résolution désignant la personne autorisée à signer le registre sur la liste référendaire, le cas échéant.



.....

Donné à Hatley, ce 7 mars 2023

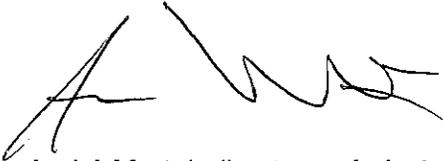
André Martel, Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Hatley, résidant à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal de Hatley, du 7 mars 2023 2016 au 17 mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat

Ce 7 mars 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Martel', written over a horizontal line.

André Martel, directeur général et greffier-trésorier